



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/553

Nomination du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice de la Halle Tony Garnier

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/553 - NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR OU DE LA NOUVELLE DIRECTRICE DE LA HALLE TONY GARNIER (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de La Halle Tony Garnier, située 20 place des Docteurs Mérieux à Lyon 7^e, parcelles cadastrées BZ191-BZ192-BZ89, inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis 1975, relevant de son domaine public et répertoriée sous le n° d'ensemble immobilier 07026. C'est un site exceptionnel d'une superficie de 17 000 m² pouvant accueillir de 4 300 à 17 000 spectateurs lors de concerts, salons, congrès ou événements sportifs.

Son exploitation a été confiée par délibération du 20 septembre 1999 à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière à caractère industriel et commercial, statut jugé le plus adapté à la mise en valeur et à l'exploitation de la Halle, bâtiment hautement symbolique de notre cité.

Conformément aux dispositions de l'article L 2221-10 CGCT :

« Les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommées établissement public local, sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminée, par délibération du conseil municipal. Elles sont administrées par un conseil d'administration et un directeur désignés dans les mêmes conditions sur proposition du Maire ».

Dans le cadre des statuts de la régie Halle Tony Garnier en date du 18 février 2016, l'article 11 prévoit que « le directeur de la régie est nommé par le Président du Conseil d'administration, après désignation par le Conseil municipal, sur proposition du Maire ».

La convention d'occupation en cours entre la régie Halle Tony Garnier et la Ville de Lyon a été approuvée par le Conseil municipal, et a pris effet le 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

Par avenant signé le 20 décembre 2018, la convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2020. Par un nouvel avenant signé le 21 décembre 2020 par décision du Maire, la convention a été à nouveau prolongée jusqu'au 31 décembre 2021, afin de permettre à la Ville de Lyon de finaliser un travail de diagnostic et d'orientations sur l'année 2021, en vue de l'établissement de la nouvelle convention de mise à disposition. Cette année supplémentaire permet également de prendre en compte l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de la Halle depuis mars 2020, et la reprise espérée au cours de l'année 2021.

1. Le contexte

1.1 L'établissement

La Halle Tony Garnier n'est actuellement pas subventionnée par la Ville dans le cadre de ses activités.

Ses espaces (17 000 m²) sont loués tout au long de l'année à des organisateurs de concerts/spectacles (70%) et de salons ou conventions d'entreprise (30%).

La modularité de l'équipement lui permet de recevoir jusqu'à 16 800 personnes en concerts ou conventions, et jusqu'à 12 500 visiteurs sur les salons.

En moyenne, la Halle Tony Garnier accueille une centaine de manifestations par an, potentiellement tous les jours de la semaine, en journée ou en soirées.

1.2 Le contexte général et les enjeux

Depuis plusieurs années, la Halle Tony Garnier se situe au cœur d'évolutions majeures, notamment :

- la prégnance, dans ce secteur du spectacle artistique, de logiques industrielles et commerciales importantes avec l'arrivée récente de grandes multinationales, qui impacte les logiques de tournées internationales et favorise les regroupements ;
- les évolutions liées aux pratiques culturelles : la clientèle est nombreuse pour ce type de spectacles et les spectateurs sont prêts à consacrer un prix élevé pour leurs billets d'entrée mais attendent en contrepartie des éléments de confort de haut niveau : places assises, visibilité, son, éléments de restauration ;
A cet égard, la HTG est un équipement de bonne qualité, mais qui commence à vieillir au regard de ces standards internationaux et qu'il faut envisager de faire évoluer ;
- les éventuelles « concurrence » avec d'autres salles (type Zénith, Arena, etc), en France et sur le territoire métropolitain, ainsi qu'avec l'activité festivalière en développement.

En complément, la Halle Tony Garnier dispose de points forts, qui plaident pour un projet artistique conforté :

- une situation géographique idéale au cœur de la Ville de Lyon, et une connexion optimale aux transports en commun ;
- un « carnet de commande » rempli, la salle étant identifiée comme un lieu incontournable par les artistes et leurs producteurs ;
- des coûts fixes très faibles, une équipe permanente bien dimensionnée et aucune dette ou lien à un actionnariat privé exigeant. Son modèle d'exploitation l'a jusqu'à présent préservée de risques artistiques et économiques lourds.

1.3 Le contexte récent et les nouveaux enjeux

Le directeur général actuel Thierry TEODORI a indiqué en 2019 son souhait de départ à la retraite à fin décembre 2020.

La crise sanitaire de la COVID, qui a conduit à fermer la salle dès la mi-mars 2020 sans réouverture depuis, a créé une crise conjoncturelle et structurelle dans le secteur des grands concerts et festivals et de l'événementiel.

Les grands groupes privés sont en difficulté, et des mutations peuvent désormais être rapides sur des cycles de 2-3 ans d'où l'intérêt de viser une gestion pour la Halle souple, adaptable et qui peut s'ajuster au fil des années en fonction des mutations du secteur professionnel (national et local) et des orientations politiques.

A ce jour, la Halle Tony Garnier a pu faire face :

- par des fonds de réserve disponibles et créés lors des précédentes années ;
- par un accord Ville de Lyon sur la trésorerie: exonération du loyer dû sur l'exploitation 2020 (fermeture de l'établissement) et décalage de perception de la redevance de 2019 pour faciliter la trésorerie de la régie personnalisée.

Dans ce cadre d'un nouveau contexte et de mutations fortes du secteur professionnel, le futur directeur ou la future directrice doit être force de propositions sur un projet de direction à décliner sur les prochaines années, prenant en compte les nouvelles pratiques culturelles et événementielles, l'attention nécessaire aux partenariats et coproductions avec les acteurs locaux. Il doit être attentif à l'ouverture de l'équipement sur son environnement direct.

Le directeur ou la directrice doit également renforcer l'identité de la Halle vis-à-vis des usagers et des spectateurs.

En charge de la programmation de la salle, il ou elle doit veiller à la fluidité des enchaînements entre les événements accueillis et à l'absence de concurrence entre eux. Cet enjeu sera d'autant plus délicat sur les deux années à venir (2021-2022) dans un contexte espéré de déconfinement et donc de reprise de l'ensemble des productions et tournées avec un risque de fortes concurrences entre les propositions aux publics.

Sur le moyen terme (2022-2026) et en complément de l'axe précédent, le directeur ou la directrice devra renforcer la logique de service public culturel pour cette salle et par exemple :

- réserver des dates de répétitions et production à des acteurs culturels du territoire ;
- renforcer la logique de coproduction et partenariats ;
- expérimenter et assumer des logiques plus durables afin de participer à la transition écologique dans le secteur culturel et événementiel ;
- conserver la capacité de dialogue et de contractualisation avec le secteur privé, grâce à l'indépendance de la régie autonome, plutôt que le lien direct à un groupe majoritaire qui peut conduire à favoriser les artistes du groupe et faire perdre en diversité.

En conclusion :

La Halle accueille plus de 500 000 personnes par an. La régie reverse aujourd'hui à la Ville autour de 300 K€ par an.

Ce système de gestion garde un sens et une cohérence forte, il permet une autonomie de gestion, une programmation culturelle de qualité, tout en assurant à la Ville un degré de contrôle proche et une recette budgétaire. C'est pourquoi, lors du Conseil municipal du 28 septembre 2020, le Maire a confirmé le maintien de ce mode de gestion d'un service public pour le mandat.

2. Le poste de direction générale

2.1 Missions principales et statut

Le directeur/la directrice a le statut d'agent non titulaire de la fonction publique territoriale.

Il/elle est le chef d'établissement, représentant-e légal-e de la régie, ordonnateur/ordonnatrice de la régie et président-e de la commission d'appel d'offres.

Il/elle est titulaire en son nom propre des licences spectacles de catégories 1-2-3, et de la licence IV nécessaire à l'exploitation des points de restauration (transferts dès prise de poste).

Sous l'autorité et le contrôle de la Présidente du Conseil d'administration, et en exécution des décisions prises par ce conseil, le Directeur général exerce la direction de tous les services et pilote la gestion administrative, financière, ressources humaines et technique de l'établissement public. Il s'appuie dans ce cadre sur une équipe de 17 collaborateurs (4 administration/finances, 9 techniques et 4 bar-restauration) de droit privé.

Il est responsable de la conformité de l'établissement au regard de la réglementation des ERP de catégorie 1 (types L et T essentiellement) et le représente auprès des autorités (commissions de sécurité, préfecture, police etc.).

Il assure la relation clientèle (producteurs de spectacles /organisateur d'événements) et institutionnelle (Ville de Lyon, Préfecture du Rhône etc.) et promeut l'image et la notoriété de l'établissement (usagers, presse, réseaux etc.).

Il/elle est membre invité(e) aux séances du Conseil d'administration (4 par an) et fournit aux administrateurs l'ensemble des informations nécessaires à leurs prises de décisions. En tant qu'ordonnateur de la régie, il/elle prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Il/elle anime les commissions d'appel d'offres en tant que président-e.

2.2 Responsabilités et compétences nécessaires

Comme il est indiqué précédemment, ce poste de très haute responsabilité nécessite de solides connaissances en organisation de grands événements et une expérience confirmée sur un poste de responsable d'équipement culturel.

Il nécessite des connaissances fortes des pratiques professionnelles du milieu du spectacle privé ainsi que de ses acteurs nationaux et internationaux (Live Nation, AEG, Vivendi, Fimalac, etc.).

Il est nécessaire de pratiquer un anglais courant, et d'avoir des connaissances de la réglementation ERP, des pratiques techniques et des technologies du spectacle et du fonctionnement d'un établissement public (organisation administrative, finances locales, marchés publics etc.) et de celui de ses organes de tutelle (municipalité, préfecture etc.).

Ce poste requiert des qualités de management de haut niveau, ainsi qu'un sens de la négociation et de la persuasion, une capacité à organiser et anticiper, et une très importante disponibilité (horaires de travail importants y compris soirées et week-end).

3. Procédure de recrutement

Une offre de recrutement a été établie et publiée à partir du 1er octobre 2020 :

- publication papier sur 3 éditions de Télérama ;
- publication auprès du syndicat national PRODISS ;
- publications et contacts via différents outils, notamment les réseaux sociaux.

La publication de l'offre était calée pour une date limite de réception des candidatures fixée au 2 novembre 2020 – midi, avec remise d'un CV et d'une note d'intention.

A cette date, 22 candidatures de haut niveau ont été réceptionnées.

On pouvait y compter 6 femmes et 16 hommes, avec une moyenne d'âge d'environ 46 ans.

Les candidats avaient des parcours de différents ordres :

- gestion de grandes salles de spectacle ;
- gestion de salles dédiés à des événements / conventions / salons ;
- travail au sein de sociétés de production et diffusion de spectacle.

Le jury de recrutement était composé de l'adjointe au Maire déléguée à la culture et du Directeur général adjoint des services, en charge de la culture.

Un premier tour a été organisé, tenant compte du confinement alors en vigueur et de la capacité pratique à auditionner un panel assez large de candidats et candidates pour ne pas restreindre trop vite la diversité de profils.

Huit candidat-e-s ont ainsi été auditionnés-es, pendant une heure chacun le 23 novembre 2020, par visioconférence sécurisée.

Sur ces 8 candidat-e-s, on comptait 4 femmes et 4 hommes. Chacun-e avait rédigé et remis en amont une note d'intention sur leur vision et projet pour la Halle Tony Garnier.

A l'issue de ces entretiens, un deuxième tour a été organisé le 7 et le 14 décembre 2020, avec 5 candidats : 2 femmes et 3 hommes.

Ces entretiens d'une heure ont eu lieu à Lyon, pour tous.

4. Proposition de nomination

A l'issue, deux candidats ont été reçus par le Maire de Lyon et son Adjointe déléguée à la Culture, sur les dates des 6 et 7 janvier 2021.

Ils ont été invités, en amont de l'entretien, à préparer deux nouveaux documents supports :

- une note stratégique sur le projet HTG ;
- une proposition de programmation pour leur première année de prise de fonction.

Suite à ces entretiens, il est proposé au Conseil municipal de nommer à la Direction Générale de la Halle Tony Garnier Monsieur Thierry PILAT.

Agé de 56 ans, M. Thierry PILAT est actuellement le directeur du Fil, scène de musique labélisée SMAC à St Etienne. Il dirige cette salle depuis 2016, dont la gestion est assurée par délégation de service public avec la Ville de Saint-Etienne.

Entre 1999 et 2015, il assurait les fonctions de programmation au Fil et au Ninkasi Kao, fonctions qui lui ont permis de maîtriser parfaitement les domaines de la production, coproduction, accueil et organisations de concerts et tournées. Il a aussi travaillé comme

Promoteur de spectacles pour une société de production implantée à Lyon entre 2007 et 2013.

Membre de réseaux professionnels locaux et nationaux, co-Président de Grand Bureau, il est également formateur et intervenant dans différents cycles de formations universitaires et professionnelles.

Parallèlement, Thierry PILAT est titulaire d'un Master « Entreprenariat social et culturel » obtenu à l'université Lyon 2.

Maîtrisant parfaitement les compétences requises pour un tel poste, M. Thierry PILAT connaît également les acteurs du secteur, aussi bien en région qu'au niveau national.

Dans la perspective d'une Halle Tony Garnier dont le projet sera en adaptation et évolution sur les années à venir, M. PILAT porte une vision complète du rôle de cet établissement au cœur de l'échiquier national et international de l'économie du spectacle et des concerts.

M. Thierry PILAT sera en position de diriger la Halle Tony Garnier à partir du mois d'avril 2021.

En complément d'information, il faut noter que l'actuel directeur, M. Thierry TEODORI a repoussé son départ en retraite au mois de juin 2021, ce qui permettra une période de « tuilage » et d'éviter toute vacance de poste sur cette nomination.

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élus :

a)- Dans l'EXPOSE DES MOTIFS, partie 4. Proposition de nomination :

- lire :

« A l'issue, deux candidats ont été reçus par le Maire de Lyon et son Adjointe déléguée à la Culture, sur les dates des 6 et 7 janvier 2021.

Ils ont été invités, en amont de l'entretien, à préparer deux nouveaux documents supports :

- une note stratégique sur le projet HTG ;
- une proposition de programmation pour leur première année de prise de fonction.

Suite à ces entretiens, il est proposé au Conseil municipal de nommer à la Direction Générale de la Halle Tony Garnier Monsieur Thierry PILAT.

Agé de 56 ans, M. Thierry PILAT est actuellement le directeur du Fil, scène de musique labélisée SMAC à St Etienne. Il dirige cette salle depuis 2016, dont la gestion est assurée par délégation de service public avec la Ville de Saint-Etienne.

Entre 1999 et 2015, il assurait les fonctions de programmation au Fil et au Ninkasi Kao, fonctions qui lui ont permis de maîtriser parfaitement les domaines de la production, coproduction, accueil et organisations de concerts et tournées. Il a aussi travaillé comme Promoteur de spectacles pour une société de production implantée à Lyon entre 2007 et 2013.

Membre de réseaux professionnels locaux et nationaux, co-Président de Grand Bureau, il est également formateur et intervenant dans différents cycles de formations universitaires et professionnelles.

Parallèlement, Thierry PILAT est titulaire d'un Master « Entrepreneuriat social et culturel » obtenu à l'université Lyon 2.

Maîtrisant parfaitement les compétences requises pour un tel poste, M. Thierry PILAT connaît également les acteurs du secteur, aussi bien en région qu'au niveau national.

Dans la perspective d'une Halle Tony Garnier dont le projet sera en adaptation et évolution sur les années à venir, M. PILAT porte une vision complète du rôle de cet établissement au cœur de l'échiquier national et international de l'économie du spectacle et des concerts.

M. Thierry PILAT sera en position de diriger la Halle Tony Garnier à partir du mois d'avril 2021.

En complément d'information, il faut noter que l'actuel directeur, M. Thierry TEODORI a repoussé son départ en retraite au mois de juin 2021, ce qui permettra une période de « tuilage » et d'éviter toute vacance de poste sur cette nomination. »

- au lieu de :

« A l'issue, deux candidats, présentant chacun une expérience affirmée de gestion de salle de concerts, ont été reçus par le Maire de Lyon et son adjointe déléguée à la culture, sur les dates des 6 et 7 janvier 2021.

Ils ont été invités, en amont de l'entretien, à préparer deux nouveaux documents supports :

- une note stratégique sur le projet HTG ;
- une proposition de programmation pour leur première année de prise de fonction.

En complément, il faut noter que l'actuel directeur, Thierry TEODORI a repoussé son départ en retraite au mois de juin 2021, ce qui permettra une période de « tuilage » et d'éviter toute vacance de poste sur cette nomination. »

b)- Dans le DELIBERE :

- lire :

« Désigne, sur proposition de M. le Maire, Monsieur Thierry PILAT en tant que directeur général de la Halle Tony Garnier (HTG). »

- au lieu de :

« Désigne, sur proposition de M. le Maire, XXX en tant que directrice général-e de la Halle Tony Garnier (HTG). »

DELIBERE

Désigne, sur proposition de M. le Maire, Monsieur Thierry PILAT en tant que directeur général de la Halle Tony Garnier (HTG).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET